



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 juin 2026

Compte-rendu des débats

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h08 sous la présidence de Monsieur Michel ILLAC, Maire.

Le Maire précise que ce conseil municipal est imposé par la loi de dernière minute et qu'il a pour seul ordre du jour l'élection des délégués municipaux qui auront la charge de voter pour élire les prochains sénateurs le 27 septembre 2026.

2. Appel des conseillers municipaux – Constat du quorum

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux afin de constater le quorum.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE / OBSERVATIONS
ASENJO VANUCCINI Sylvie	Absente – pouvoir à VARRE Hélène
BENNATI Jean-Pierre	Présent
BERTO Maxime	Présent
BILLECI Sophie	Présente
BRU Maryline	Présente
CASTEL Alain	Présent
CLEMENT-ORTUNO Laetitia	Présente
COUTSOURAS Constant	Présent
DECKERS Modesty	Présente
DOSSETTO Karen	Présente
ERRERO Philippe	Présent
FHAL Robert	Présent
FRANCESCHI Hélène	Présente
GLORIAN Christophe	Présent
ILLAC Michel (Maire)	Présent – préside la séance
KERVAJAN Catherine	Présente
KIZILDAG Ozkan	Présent
LANNE John	Présent
MAYOT Jean-Paul	Présent
MOREL Yannick	Présent
OLIVE Eric	Présent
OLIVE Jean-Michel	Présent
POTIER DORCHY Aurélie	Présente
PURROY Roger	Présent

REMANT-DOLE Fabienne	Présente
SALLES Valérie	Présente
TURCHIULI Marcel	Présent
VARRE Hélène	Présente (vote également par pouvoir pour ASENJO VANUCCINI Sylvie)
VINCENZI Louise	Présente

Le quorum est atteint. La séance peut valablement se tenir.

3. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose que Monsieur Marcel TURCHIULI, premier conseiller dans l'ordre du tableau, assure le secrétariat de séance. Il est précisé qu'il devra être présent le lundi matin suivant pour signer les procès-verbaux.

La candidature de M. TURCHIULI Marcel est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation des bulletins de vote et des candidatures

Trois listes ont déposé un bulletin de vote :

Liste n°1 – « Toujours unis pour un Ensues-la-Redonne »

(15 titulaires + 5 suppléants)

Titulaires : ILLAC Michel, VARRE Hélène, TURCHIULI Marcel, VINCENZI Louise, CASTEL Alain, SALLES Valérie, GLORIAN Christophe, CLEMENT-ORTUNO Laetitia, BENNATI Jean-Pierre, ASENJO VANUCCINI Sylvie, BERTO Maxime, DOSSETTO Karen, COUTSOURAS Constant, DECKERS Modesty, KIZILDAG Ozkan.

Suppléants : KERVAJAN Catherine, PURROY Roger, REMANT-DOLE Fabienne, OLIVE Eric, BILLECI Sophie.

Liste n°2 – « Un village qui nous rassemble, un avenir qui nous ressemble »

LANNE John, POTIER DORCHY Aurélie, OLIVE Jean-Michel.

Liste n°3 – « Un seul projet, le vôtre »

FHAL Robert.

5. Constitution du bureau électoral

Conformément aux dispositions légales, le bureau électoral est composé du Maire, président de droit, et de quatre membres du Conseil municipal : les deux conseillers les plus âgés présents et les deux conseillers les plus jeunes présents.

Qualité

Conseiller



Président (de droit)	ILLAC Michel, Maire
Conseiller le plus âgé	MAYOT Jean-Paul
2e conseiller le plus âgé	CASTEL Alain
Conseiller le plus jeune	DECKERS Modesty
2e conseiller le plus jeune	ERRERO Philippe

6. Rappel des règles applicables au scrutin

Le Maire donne lecture des dispositions légales applicables, conformément aux articles L. 289, R. 133, L. 284 et L. 286 du Code électoral :

- Les délégués et suppléants sont élus sur liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- Les membres du conseil municipal ne possédant pas la nationalité française ne peuvent ni être élus, ni participer au vote.
- Les membres du conseil municipal qui sont par ailleurs parlementaires ou conseillers régionaux/départementaux peuvent participer au vote mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.
- Dans les communes de moins de 9 000 habitants, les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer au vote mais ne peuvent être élus.
- Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal.
- La commune doit élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Le Maire précise qu'aucun cas particulier d'exclusion (nationalité étrangère, mandat national ou local concurrent, militaire en activité) ne se présente au sein de cette assemblée.

7. Déroulement du scrutin

Le scrutin est ouvert. Les conseillers sont appelés à voter par ordre alphabétique. Madame VARRE Hélène vote également au titre du pouvoir de Madame ASENJO VANUCCINI Sylvie.

Le scrutin est déclaré clos à 18h35.

8. Dépouillement et résultats

Nombre de suffrages exprimés	29
Sièges de délégués titulaires à pourvoir	15
Sièges de délégués suppléants à pourvoir	5
Quotient électoral (titulaires)	1,933
Quotient électoral (suppléants)	5,8

Liste	Titulaires élus	Suppl
Liste n°1 – Toujours unis pour un Ensues-la-Redonne	12	5
Liste n°2 – Un village qui nous rassemble...	2	0
Liste n°3 – Un seul projet, le vôtre	1	0

Délégués titulaires élus

Liste n°1 (12 sièges) : ILLAC Michel, VARRE Hélène, TURCHIULI Marcel, VINCENZI Louise, CASTEL Alain, SALLES Valérie, GLORIAN Christophe, CLEMENT-ORTUNO Laetitia, BENNATI Jean-Pierre, ASENJO VANUCCINI Sylvie, BERTO Maxime, DOSSETTO Karen.

Liste n°2 (2 sièges) : LANNE John, POTIER DORCHY Aurélie.

Liste n°3 (1 siège) : FHAL Robert.

Délégués suppléants élus

Liste n°1 (5 sièges) : COUTSOURAS Constant, DECKERS Modesty, KIZILDAG Ozkan, KERVAJAN Catherine, PURROY Roger.

9. Clôture de la séance

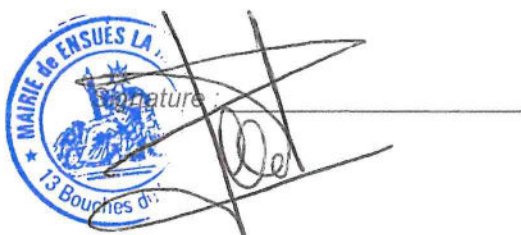
Les résultats sont proclamés officiellement. La Directrice Générale des Services est chargée de les porter sans délai à la Préfecture.

Les membres du bureau sont invités à demeurer afin de signer les documents officiels.

Le Maire remercie l'ensemble des élus et rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le 23 juin 2026.

La séance est levée à **18h43**.

Le Maire
Michel ILLAC

Signature : 

Le Secrétaire de séance
Marcel TURCHIULI

Signature : 